

Depuis novembre 2017, les formalités de demande de certificat d'immatriculation, anciennement appelé « carte-grise », se font uniquement en ligne. Il est possible de les faire:

- via le site de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- auprès de garagistes agréés par la préfecture : Trouvez un [garage automobile dans l'Aube](#)

Attention aux arnaques, il existe des sites frauduleux qui font payer les demandes de certificat d'immatriculation à un coût plus onéreux. Pour plus d'informations et pour connaître le vrai coût d'une carte grise, vous pouvez vous référer à ce guide: [quel est le vrai prix d'une carte grise ?](#)

Retrouvez les étapes à suivre en cas de perte de certificat d'immatriculation : [démarches carte grise](#).

NB : Le service public se dote d'un nouveau simulateur pour simuler le prix de votre carte grise en fonction de votre région. Que ce soit pour une voiture neuve ou d'occasion.

Consultez ces guides pratiques : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R39696>

- [Carte grise d'une voiture, comment pouvez vous la réaliser ?](#)
- [Comment lire et décrypter sa carte grise ?](#)

Vidéo explicative : [ANTS Chaîne](#)